

DEPARTEMENT DE L' AISNE
MAIRIE
54, route Nationale

02260 LA FLAMENGRIE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2021 à 18 h 30**

Etaient présents : Jean-Noël BERTRAND, Monique LEQUY, Alain THIEFAINE, Delphine SAVAREUX, Odile CAPLAIN, Jean-Charles COUPEZ, Pierre ALLONSIUS, Sandrine HEUCLIN, Agnès ROUSSEAUX, Jean-Patrice LEJEUNE, Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Marie DETERME, Vanessa DELCOUR, Isabelle LEJEUNE (arrivée à 18 h 50)

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT, secrétaire de mairie

Avant l'ouverture du conseil municipal, Monsieur Romain CLAISSE, nouvel employé municipal de la commune est présenté à l'ensemble des membres du conseil. Cette présentation est faite à la demande de Monsieur Jean-Patrice Lejeune (voir dernier conseil).

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame DETERME Marie est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

Il n'y a aucune question, et le PV est adopté à l'unanimité des membres présents. (14 personnes)

Délibération concernant le compte administratif 2020

Avant la présentation du CA 2020, un président de séance doit être élu, compte-tenu que le maire ne peut faire voter son compte administratif.

Jean-Noël Bertrand propose de désigner comme président de séance, le doyen d'âge. L'ensemble des membres du conseil sont d'accord. Alain Thiéfaine est nommé Président de Séance. Cependant le maire peut assister à la présentation du compte administratif qui sera faite par Marie Determe.

Elle rappelle l'article L.2121.31 du code général des collectivités territoriales. Elle précise également que le compte administratif et la délibération s'y rapportant devront être signés par le Président de séance et non par l'ordonnateur. Après vérification avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur-Percepteur d'Hirson, le compte administratif 2020 est en tous points identique avec le compte de gestion 2020.

Compte-tenu que tous les membres du conseil ont reçu tous les documents se rapportant au CA 2020, elle demande si le compte administratif peut être voté entièrement comme présenté, ou chapitre par chapitre.

Tous les membres présents désirent que le CA 2020 soit voté entièrement, tout le monde en ayant pris connaissance.

Nous avons donc un excédent de fonctionnement de

443 988.35 € - 39 511.79 € = **404 476.56 €**

La parole est donnée à Alain THIEFAINE pour animer les débats. Il n'y a aucune question.

Alain Thiéfaine procède donc au vote :

A ce moment il y avait 13 votants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Adopté à l'unanimité

Jean FOURDRIGNIER, maire, reprend sa place au sein du conseil. Isabelle Lejeune arrive.

Délibération sur le compte de gestion 2020 de Monsieur le Receveur-Percepteur de la commune.

Présentée par Marie Determe. Elle rappelle qu'après vérification du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du receveur, ceux-ci sont en parfaite concordance.

Il n'y a pas de question, et le compte de gestion est soumis au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Adopté à l'unanimité.

Délibération sur l'affectation des résultats.

Après l'adoption du compte administratif 2020, il nous appartient d'affecter les résultats, soit 404 476.56 €.

Compte-tenu du budget prévisionnel 2021 et des prévisions d'investissement, il est demandé aux membres du conseil d'affecter la somme de :

170 146.89 € en fonctionnement

234 329.67 € en investissement

L'affectation des résultats est soumise aux votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année

L'ensemble des membres du conseil a reçu le document concernant les taux d'imposition. Il est rappelé qu'en 2021, il n'y a plus de taxe d'habitation. Nous avons reçu de l'état notre notification des produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales. Il est proposé de maintenir ces taux, sans augmentation :

Taxe foncière bâti (commune) 11.01 % + (département) 31.72 % = 42.73 %

Taxe foncière non bâti (commune) 24.74 %

Nous percevrons donc la somme de 265 525 €

Il n'y a pas de question les taux d'imposition pour 2021 sont soumis aux votes

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	15

Adopté à l'unanimité

Délibération sur le budget prévisionnel 2021

Fonctionnement : présenté par Marie Determe :

Elle précise que pour plus de compréhension, elle l'a présenté en reportant le CA 2019, le BP 2020 et le CA 2020. Tous les membres du conseil ont reçu les documents ; elle a noté les explications nécessaires en marge quand il y a un changement important par rapport à 2020.

Le total de fonctionnement est égal en dépenses et en recettes à :
1 118 638.056 €

La section d'investissement est présentée par le maire.

Afin d'en faciliter la compréhension, il a présenté tous les investissements prévus sur un tableau sur lequel, il a également prévu les subventions que la commune pourrait obtenir en contre partie des dépenses. Tous les conseillers sont en possession de ce tableau.

Pierre Allonsius : explique les travaux de la borne du Nord. Avant toute chose, il va falloir faire les arasements sur les bas-côtés, environ 2 km 200, sinon la réfection de la route ne servirait à rien.

Pour les travaux prévus du chemin du « gros cerisier », ceux-ci seront sans doute reportés à 2022, car il faut également que la commune de Papeux fasse sa partie. Les deux maires se sont mis d'accord.

Pour la rue gribout : la rue est propre devant les maisons, mais entre-elles, tout est à faire. Idem pour la rue des fidèles. Les enfants qui se rendent à l'abri bus doivent marcher sur le bas-côté de la route. Donc, un seul côté de la route serait fait et en cailloux. D'autre part, il est prévu l'installation de lampadaires, car avec les nouvelles constructions, l'éclairage public n'a pas suivi.

Achat des tablettes pour l'école présenté par Jean Fourdrignier : il a reçu un appel à projet pour l'achat de matériel informatique pour l'école. Après contact avec la Directrice, il a été convenu de l'achat d'un chariot avec 15 tablettes + un pack office + 2 abonnements. Nous pourrions avoir une subvention de 70 % sur le matériel et 50 % sur le reste.

Achat d'un chariot pour transporter les tables présenté par Jean Fourdrignier : proposition faite à la demande de Stéphane Cuisset. Ce dernier précise d'ailleurs, qu'il faudra faire attention afin que le chariot passe aux portes.

Rénovation du « 40 » présenté par Jean Fourdrignier : Si nous voulons faire ce projet, nous devons commencer les études et principalement trouver un architecte afin de voir toutes les propositions.. Donc pour l'instant, prévu mais pas encore réalisé.

Le budget investissement est égal en dépenses et en recettes et s'élève à :
572 106.24 €

Le B.P. 2021 est soumis au vote

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	15

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération sur la durée des amortissements :

Présentée par Marie Determe

Le conseil doit se prononcer sur la durée des amortissements concernant les achats faits en 2020 en section d'investissement. Elle rappelle que les amortissements servent entre-autres à alimenter la section d'investissement par une opération d'ordre venant de la section de fonctionnement.

Mis au vote

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	15

Délibération sur le tableau du personnel pour l'année 2021

Présentée par Marie Determe

Par rapport à l'année 2020, il y a un seul changement. La création d'un poste de rédacteur. Même nombre d'agents.

Mis au vote :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	1

Délibération concernant les demandes de subventions

Présenté par Jean Fourdrignier

Afin de finaliser nos prévisions d'investissement pour l'année 2021, nous devons faire des demandes de subventions auprès des organismes suivants :

Travaux	organismes à solliciter
Ascenseur :	DETR, DSIL, API
Accès terrain de sports	DETR et API
Equipement terrain sports	Région, Agence Nationale du Sport, CCTC
Réfection des voiries	APV
Tablettes pour l'école	AAP (pour 2 subventions)

Les demandes de subvention seront faites par le maire

Mis au vote

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

Délibération pour la rectification de la délibération sur le RIFSEEP

Pour donner suite à la délibération qui a été prise par le conseil municipal le 11 janvier 2021, les services de la sous-préfecture, nous ont demandé de vouloir bien apporter les rectifications suivantes :

« les régimes indemnitaires sont maintenus dans les mêmes proportions que le traitement durant les congés mentionnés au 5e (maternité paternité adoption et accueil de l'enfant) de l'article 57

Cette précision a été omise lors de l'établissement de la délibération. Il nous appartient donc de la rectifier. Ce sera chose faite.

La délibération est mise au vote

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération concernant l'achat de la bande de terrain

Pour donner suite à la délibération du 11 janvier 2021, votée en conseil municipal, les services de la sous-préfecture nous ont précisé qu'il fallait changer le nom du signataire pour l'acte de vente

La délibération est mise au vote

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

Délibération sur la modification des statuts de la communauté de communes de la Thiérache du centre

Compétences mobilité

Jean Fourdrignier indique que par délibération du 11 mars 2021, la communauté de communes de la Thiérache du Centre a proposé de modifier ses statuts. Il s'agit de permettre le transfert de la compétence mobilité. Il précise également que la loi n° 2019.1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité locale. Les communautés de communes sont encouragées à prendre la compétence mobilité afin de l'exercer soit à l'échelle de leur territoire soit à une échelle plus large. Dans le cas contraire la région deviendra automatiquement à AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le premier juillet prochain.

La compétence mobilité recouvre l'intégralité des services suivants qu'il n'est pas possible de dissocier transport régulier, les transports scolaires, les transports à la demande, les mobilités actives, les mobilités partagées, le transport solidaire.

Après explication, le maire propose au conseil municipal de transférer la compétence « MOBILITE » à la communauté de communes de la Thiérache du Centre » et d'autoriser la modification de l'article 2 des statuts.

AUTORISE la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre à modifier ses compétences actuelles telles que définies à l'article 2 des statuts annexés) à l'arrêté préfectoral n° 20165.1040 du 21 novembre 2016

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

La délibération est soumise au vote

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

Délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre

Soutien et suivi des actions de la mission local de tirage et de l'école de la 2e chance

Le maire indique que par délibération en date du 11/3/2021 la communauté de communes de la Thiérache du centre a proposé de modifier ses statuts. Il s'agit de permettre l'intervention financière et la représentation au conseil d'administration de la mission locale de Thiérache en lieu et place des communes et de marquer statutairement l'intervention de la communauté de communes de la Thiérache du centre au bénéfice de l'école de la 2e chance.

Le Maire explique qu'en ce qui concerne la Mission Locale, la commune de la Flamengrie n'avait pas adhéré au système par le versement de la cotisation, mais profitait des services pour ses jeunes concitoyens. La commune a adhéré à la mission locale en 2020. Compte-tenu du nombre de communes bénéficièrent, mais non cotisantes, il semble nécessaire qu'un seul organisme, en l'occurrence la CCTC soit adhérente et fasse profiter toutes les communes des services. L'école de la 2e chance concerne les jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois,

sans diplôme ni qualification afin de leur fournir un parcours personnalisé moyen de 9 mois, en vue d'une insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

L'objectif de l'E2C (école de la 2^e chance), pour le site de Thiérache Vervins, est d'accueillir 50 jeunes.

Il est donc demandé à l'assemblée de vouloir bien AUTORISER le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

La délibération est mise au vote :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

Délibération sur la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » (anciennement « voisins vigilants »

Présenté par Jean Fourdrignier ;

Lors du dernier conseil municipal, les gendarmes de Sains-Richaumont étaient venus présenter ce dispositif à l'ensemble des conseillers. Ceux-ci étaient très intéressés, mais nous avons préféré prendre le temps de la réflexion avant de se prononcer. D'autre part, dans la mesure où la réponse serait positive, il faut savoir si nous ouvrons ce dispositif aux conseillers uniquement ou à l'ensemble de la population. Dans la mesure où notre réponse serait positive, les personnes désignées seront « formées par les gendarmes » et avant tout choisies par le maire. En effet, il n'est pas question de choisir des personnes qui ne feraient que de la « délation ».

La délibération est mise au vote

Contre : 4
Abstention : 0
Pour : 11

La délibération est adoptée à la majorité

QUESTION DIVERSES :

Suite de la visite de la Commission de Sécurité dans la salle des fêtes et ses annexes

Nous avons appris à notre grand étonnement que la grande salle des fêtes ne pouvait accueillir que 160 personnes maximum et la petite, ou cantine, ne pouvait accueillir que 60 personnes. Sur les documents officiels de la mairie, nous pouvions accueillir 220 personnes dans la grande salle et 80 dans la petite. A ce jour, nous n'avons pas de problème, compte-tenu que la cantine a lieu dans la grande salle, mais dès que le confinement sera terminé, nous ne pourrons plus utiliser la petite salle en cantine

Problème de sortie des écoles

Beaucoup de problèmes lors de la sortie des écoles. Tous les enfants sortent sur la rue « Albert Lefebvre » et les parents se garent, pour bon nombre, n'importe comment. La rue du Presbytère devient presque impraticable ; elle est étroite, et le stationnement des véhicules pose problèmes.

L'idée serait de faire sortir les enfants soit sur le parking de la salle des fêtes ou sur l'impasse de « Madame Quillet ». Les parents pourraient se garer sur le parking de la salle des fêtes ou sur le parking de la mairie ou le long de la nationale. Projet à l'étude. Les transformations pourraient être faites par les ouvriers de la commune. Vous serez tenus au courant.

Concours des maisons fleuries : présenté par Stéphane Cuisset

Il a rencontré les représentants de l'association « La Flamengrie Ensemble ». qui n'organisait pas le concours, mais faisait uniquement le jury.

Tous les habitants pourraient concourir :

- Façades
- Cours et parcs
- Exploitations agricoles.

Lors du passage du jury, les accès devront être libres.

Stéphane va contacter les différentes associations afin d'être membres du jury. Il rappelle que les membres du jury ne pourront pas concourir.

Problèmes des bacs à fleurs :

En effet, nous voulons faire un concours de « maisons fleuries », mais l'entrée de la commune est très sale avec des bacs à fleurs non entretenus.

Marie Determe rappelle qu'elle a dû signer un document comme quoi elle s'engageait à entretenir les bacs qui étaient mis à sa disposition par la mairie. Elle pense qu'il en a été de même pour tous les habitants. Elle précise qu'à sa connaissance, 3 familles entretiennent bien les bacs.

Le problème se pose : on garde les bacs sales ou on les retire

Problèmes de dératisation :

Pourrait-on se renseigner à savoir si la mairie doit fournir du produit contre les nuisibles ou si ceux-ci sont à la charge des habitants ?

La réponse sera apportée lors du prochain conseil

Sandrine Heuclin : est très contente, que l'interdiction de faire du feu ait été précisée dans le dernier magazine.

L'ordre du jour étant épuisé et il n'y a plus de question, la séance est levée à 20 h 30.

La secrétaire de séance

M. DETERME

